



LE COQUADIT

JOURNAL DE LA COMMUNE DE PADEX / N° 42 / JUIN 2025

IMPRESSUM: ÉDITION MUNICIPALITÉ DE PADEX



BILLET DU PRÉSIDENT

Depuis le XIV^e siècle, Paudex se développe continuellement. Malgré les aléas historiques et politiques, la commune s'est structurée et a toujours su s'organiser pour garder le contrôle de son avenir, tant sur le plan économique que sur le plan culturel. Avec ses 1600 habitants, Paudex conserve une énergie positive avec un esprit familial au cœur de l'agglomération lausannoise. Cet esprit d'initiative ne serait pas possible sans l'implication des conseillères et conseillers communaux, ainsi que des municipales et des municipaux, qui étudient et discutent des solutions aux problématiques en matière de règlements, de fiscalité ou de budget. Par leur engagement, ils renforcent également le lien social, contribuant ainsi à l'atmosphère joyeuse et accueillante de notre beau village.

En 2026 auront lieu les élections communales. À cette occasion, les Paudéziennes et les Paudéziens seront chaleureusement invités à se présenter. Si vous souhaitez participer activement à la vie communale, vous pourrez déposer vos candidatures à la Municipalité ou au Conseil communal du 5 au 12 janvier 2026 au plus tard. Les élections se dérouleront le 8 mars 2026, ainsi que le 29 mars 2026 en cas de deuxième tour.

Notre Conseil fonctionne sans partis politiques et profite des nombreuses compétences de chacune et chacun de ses membres. C'est une occasion de connaître le fonctionnement, les opportunités et les contraintes de notre commune pour améliorer et développer le bien commun.

ROBIN LEMMEL
Président du Conseil communal

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE LA COMMUNE DE PADEX



La Municipalité de Paudex est heureuse de vous présenter, dans le cadre de ce numéro du *Coquadit*, la nouvelle identité visuelle de notre commune.

Nous avons souhaité moderniser notre image, tout en respectant notre traditionnel et fidèle coq. Un souhait d'uniformisation de nos canaux de communication ainsi que le respect de notre historique communal ont été les moteurs de ce projet.

Comme vous pourrez le découvrir dans le film d'animation sur notre site internet, c'est la vague de la Paudèze et notre coq qui ont

inspiré le nouveau logo. Cette nouvelle identité est issue d'une fructueuse collaboration entre la Municipalité et Do ! L'agence à Pully.

Les déclinaisons du nouveau logo se déploieront progressivement sur nos différents supports (véhicules, documents administratifs, vêtements).

Nous espérons que cette initiative plaira au plus grand nombre et nous nous réjouissons de son futur déploiement.

CÉLINE DILLNER,
MUNICIPALE

ENQUÊTES PUBLIQUES ET NOUVEAUX PROJETS

DE L'IDÉE D'UN NOUVEAU BÂTIMENT À L'EMMÉNAGEMENT DES PREMIERS HABITANTS

Vous vous êtes peut-être demandé quel processus suivait un nouveau projet de construction avant sa réalisation, comment et à quel moment se renseigner sur un projet, voire s'y opposer. Différentes étapes sont nécessaires avant de pouvoir donner le premier coup de pioche/emménager dans un nouveau logement, et c'est ce que nous allons vous expliquer dans cet article.

Tout commence généralement par une idée ou un concept qu'un architecte vient soumettre à la commune pour avis. Le service technique examine l'avant-projet et fait part des éventuels points non réglementaires à l'architecte, pour que celui-ci puisse les corriger.

L'avant-projet est également soumis à notre commission d'urbanisme municipale, composée d'un urbaniste, d'un architecte et d'une architecte paysagiste. Cette commission est chargée d'apporter un regard constructif sur les projets, en formulant des recommandations d'amélioration.

En plus des points réglementaires habituels (hauteur, distance aux limites, indice d'utilisation du sol...), nous examinons encore de nombreux autres points, parfois plus qualitatifs, tels que l'accessibilité du nouveau bâtiment à pied, à vélo ou en voiture, sa connexion au domaine public, les possibilités de stationnement pour voitures, deux-roues motorisés et vélos, l'accès et le stationnement des visiteurs, la gestion des poubelles, l'arborisation de la parcelle...

Une fois un dossier conforme déposé et vérifié par le service technique, la Municipalité décide de soumettre le projet à l'enquête publique et demande la pose de gabarits pour illustrer l'impact que la nouvelle construction aura sur son environnement. La publication de l'avis d'enquête est faite dans *Le Courrier* de Lavaux-Oron, ainsi que dans la Feuille des Avis Officiels.

C'est généralement à ce moment, en découvrant des gabarits nouvellement installés, que la population prend connaissance de l'existence d'un nouveau projet. Les plans détaillés et le dossier d'enquête peuvent être consultés sur notre site internet (rubrique Vivre à Paudex > Enquêtes en cours). Vous pouvez également venir consulter le dossier à l'administration communale.



Bâtiment Senzi ©Alexandre Larpin

L'enquête publique dure un mois. Les éventuelles oppositions peuvent être transmises par écrit pendant ce temps à l'administration communale. Elles seront alors transmises à l'architecte pour prise de position et modification éventuelle de son projet pour y répondre.

En parallèle de l'enquête publique, les différents services du canton concernés par le projet l'examinent également. Cette étape, d'une durée variable en fonction des projets et de la qualité des dossiers, peut prendre entre un et six mois. Le Canton nous fait alors part des remarques et conditions des différents services. Selon la proximité des lignes, l'avis des Transports lausannois (TL) ou des CFF est également demandé.

Sur la base des oppositions reçues, de la réponse correspondante de l'architecte et des déterminations du Canton, la Municipalité prend la décision d'accorder ou non le permis de construire. Trois cas différents peuvent alors se présenter :

1. Permis de construire accordé sans opposition : les travaux peuvent commencer immédiatement ;
2. Permis de construire accordé avec levée des oppositions : les opposants ont 30 jours pour faire un éventuel recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Canton

de Vaud. Les travaux ne peuvent donc pas commencer avant 30 jours, et ce pour autant qu'aucun recours ne soit déposé ;

3. Permis de construire refusé : les travaux ne peuvent pas commencer. Dans ce cas, c'est l'architecte ou le propriétaire qui a un délai de 30 jours pour faire recours à la CDAP contre la non-attribution d'un permis de construire.

Un permis de construire est valable pendant deux ans. Les travaux doivent donc commencer pendant cet intervalle. La conformité des travaux et la sécurité du chantier seront vérifiées par la commune tout au long de la construction. Sur demande, le permis de construire peut être prolongé une seule fois, d'une année.

À la fin des travaux, une visite finale est organisée par le service technique et la commission de salubrité, afin de vérifier que tout a été réalisé de manière conforme. Sur préavis de la commission de salubrité, la Municipalité délivre alors un permis d'habiter. Les premiers occupants peuvent maintenant venir occuper l'immeuble.

JEAN-FRANÇOIS SPRING,
MUNICIPAL

INFORMATION IMPORTANTE

ASSAINISSEMENT DES CHAUFFAGES ET CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUES (DACCE)



Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction de l'énergie (DIREN)



Message officiel

Vous êtes propriétaire et disposez d'un chauffage électrique et/ou chauffe-eau électrique?

Dans le cadre du Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques entré en vigueur en janvier 2025, tout propriétaire a le **devoir d'annoncer** ses installations de chauffages et/ou chauffe-eau électriques d'ici à **fin juin 2025**. Le devoir d'annonce est une obligation légale.

Grâce aux informations obtenues via le formulaire d'annonce, nous pourrions informer individuellement les propriétaires du dispositif et tenir compte de leur situation individuelle.

Nous remercions les propriétaires concernés pour leur collaboration.

Devoir d'annonce d'ici à fin juin 2025



Toutes les informations et le formulaire d'annonce sont disponibles sur:

vd.ch/chauffage-electrique

Dans le cadre du décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques entré en vigueur en janvier 2025, tout propriétaire concerné a le devoir d'annoncer ses installations de chauffage et/ou chauffe-eau électriques d'ici à fin juin 2025. Le devoir d'annonce est une obligation légale. Les propriétaires seront ensuite informés du dispositif par le Canton, qui tiendra compte de leur situation individuelle.

INFORMATIONS ET FORMULAIRE DISPONIBLES SUR:
www.vd.ch/environnement/energie/legislation/chauffages-et-chauffe-eaux-electriques

MUNICIPALITÉ DE PAUDEX

COMMUNICATION

CYCLOMANIA

Du 1^{er} au 30 septembre 2025, les quatre communes de l'Est lausannois (Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully) participeront ensemble pour la première fois au défi Cyclomania. Cette action vise à encourager la population à utiliser davantage le vélo au quotidien de façon ludique et stimulante.

Le principe est le suivant : les participants enregistrent leurs trajets via l'application Cyclomania. Tout déplacement de 500m ou plus fait à pied ou à vélo dans la région du défi Est lausannois permet de récolter des points. Ces derniers permettent de remporter des prix appelés «prix d'étapes» (bons, rabais, entrées à tarif réduit ou

gratuites, etc.). Toutes et tous les participants ayant obtenu 60 points seront tirés au sort à la fin du défi pour remporter un 1^{er} prix. En plus de permettre de gagner des prix, cette action offre la possibilité à la population de participer à la collecte de données vélo, puisque les trajets enregistrés sur l'application seront agrégés et anonymisés et pourraient faire ressortir les itinéraires les plus empruntés par les participants.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION CYCLOMANIA POUR PARTICIPER AU DÉFI!



La structure d'accueil familial de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry propose aux parents des accueils de qualité à la journée pour des enfants de 3 mois à 12 ans. Elle recherche pour compléter son effectif des :

accueillant-e-s en milieu familial (H/F)

Mission : accueillir à son domicile des enfants et les accompagner dans les activités quotidiennes en soutenant leur développement, dans le respect du concept pédagogique.

Profil :

- habitant à Pully, Paudex, Belmont ou Lutry : impératif !
- compétences relationnelles et en communication interpersonnelle
- disponibilité 3 à 5 jours par semaine

Nous offrons :

- une activité utile et variée à exercer de façon autonome
- une formation d'introduction à l'activité (42 heures) et une formation continue
- un accompagnement ciblé et un soutien pédagogique
- le prêt de matériel de puériculture
- une autorisation d'exercer conformément à la loi

Pour postuler : www.pully.ch rubrique emploi ou scanner ici:



Vos questions sont les bienvenues : Mme Maïa Caduff, coordinatrice
021 721 31 65



RÉTROSPECTIVE

ÇA BOUGE À L'ÉCOLE !

Nous sommes très reconnaissants à tous les acteurs de ces manifestations et nous les remercions chaleureusement ! En effet, le soutien à la parentalité est un vrai sujet en ce moment et toute occasion est bonne à prendre pour permettre la rencontre, le partage et la diffusion de l'information.

À l'avenir, les parents recevront à domicile diverses brochures: «OUUPS!», celle du bureau de prévention des accidents (BPA), qui proposent un joyeux mélange d'informations, de conseils et d'astuces sur la prévention des accidents chez les enfants jusqu'à 6 ans; et celles de Pro Juventute pendant la première année de leur enfant.

ARIELLE MARTIN, MUNICIPALE

20 septembre 2024 JOURNÉE À PIED



Une journée d'encouragement pour se rendre à pied à l'école et profiter de tous les avantages que cela apporte: faire de l'exercice, découvrir son environnement, prendre confiance en soi, renforcer les liens sociaux, être écologique et même renforcer la concentration.

Du 11 au 14 mars 2025

CAMP DE SKI



Un camp de ski «avec neige» cette fois-ci ! Un tiers des enfants n'avaient jamais skié et ont pu prendre les téléskis après trois jours d'entraînement grâce au savoir-faire des moniteurs et à l'accompagnement bienveillant de leurs enseignantes.

5 mars 2025

CARNAVAL



Pour le plaisir de tous, un magnifique carnaval avec costumes «maison», destruction du Bonhomme Hiver et chantée devant l'école accompagnée par Bernard Klaus.

25 mars 2025

COUP DE BALAI



Opération nettoyage de printemps dans toute la commune, école, Campagne Marcel, centre du village et plage. Les enfants sont infaillibles et ramassent jusqu'au plus petit confetti. Même les seniors de l'Avant-poste ont participé: vive le mélange des générations !



AUX PARENTS D'ENFANTS DE 3 ANS

AVEZ-VOUS DÉJÀ ENTENDU PARLER DE L'ÉCOLE MATER- NELLE DE PAUDEX ?

Idéalement située juste à côté de l'École primaire, à la route de la Bordinette 9, l'école maternelle est un des services proposés par l'Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont. Elle accueille les enfants dès 3 ans (2 ans et demi sous certaines conditions), deux matinées par semaine, de fin août à fin juin. Pour un prix très raisonnable, vous avez la possibilité d'offrir à votre enfant une préparation à l'école par l'apprentissage de règles de vie simples et à travers des jeux, des activités créatrices et des chansons.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE
DE PULLY, PAUDEX, BELMONT

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION
www.aef-ppb.ch
inscriptionem@aef-ppb.ch



4 FORMULES CHAQUE SEMAINE
DE 8H45 À 11H15

À Pully-Centre,
au pavillon de la Clergère:

> **Lundi et mercredi**

> **Mardi et jeudi**

> **Vendredi** (de 8h45 à 11h30, dès
3 ans révolus au 31 juillet)

À Paudex,
route de la Bordinette

> **Mardi et jeudi**



Fondation Homme et Nature ©Diane Hofstettler

MANIFESTATION

FÊTE À PAUDEX LE 20 JUIN 2025

Pour cette édition 2025, la Municipalité a désiré intégrer la présence de la Fondation Homme et Nature pour permettre aux habitants de se rapprocher de la nature.

PROGRAMME

18H

Ouverture de la fête

Animations :

- Sessions de lecture à voix haute (18h30, 19h, 19h30 et 20h)
- Feu et pain trappeur à déguster
- Coloriage autour de la nature avec concours

18H45

Mot de bienvenue du syndic, M. Jean-Philippe Chaubert

Apéritif offert

19H

Prestation musicale par la Fanfare de Pully

20H

Animation musicale par Swing de Fou, jazz New Orleans

21H

Tirage au sort du concours de dessin!

Sans oublier une proposition de repas gourmands avec les traditionnelles saucisses ainsi que des bowls et bagels pour tous les goûts. De délicieux cocktails avec et sans alcool compléteront l'offre de boissons habituelle, ainsi que le stand pâtisseries en faveur du camp de ski, garni de douceurs confectionnées par les familles des élèves du Collège de Paudex.

CHRISTINE THEYTAZ

LA FONDATION HOMME ET NATURE

Créée à Lausanne en 2020 par Thierry de Preux, la Fondation œuvre pour renouer le lien entre l'homme et la nature, inspirer l'amour et l'émerveillement du vivant, favoriser une connaissance sensible des milieux naturels, transmettre les résultats des études scientifiques sur les bienfaits de la nature au plus grand nombre et réaliser des projets à but pédagogique, artistique ou scientifique. Soutenue par des mécènes philanthropes, la Fondation Homme et Nature est une institution apolitique. Elle propose une approche novatrice : questionner, inspirer, encourager et valoriser les relations qu'entretient l'humain avec le vivant, en enseignant les bienfaits de la nature au niveau tant cognitif que sensible.

SESSIONS DE LECTURES

Sous la tente, on se pose. On s'installe dans les coussins et le confort moelleux des histoires qui parleront de nature, d'aventure, de petites bêtes ou encore de grands animaux ! Ouvre grand tes esgourdes, accroche-toi à ton coussin, on décolle. Petits et grands, c'est parti pour un voyage plein d'émotions...

DIANE HOFSTETTLER



MANIFESTATION

UN NOUVEAU FESTIVAL AU CŒUR DE PAUDEX

Le Festilac 2025 se déroulera le 1^{er} août, à la route du Lac 6 à Paudex, au sein d'un jardin privé. Un concept atypique et bucolique qui rassemble près de 300 festivaliers entre 14h et 21h30. La billetterie a ouvert le 1^{er} juin.

Chapeautée par une association à but non lucratif basée à Paudex, la troisième édition du Festilac se déroulera une nouvelle fois le jour de la fête nationale. Fondé en 2023 par Nadia Pagotto et Lucien Meylan, deux jeunes Paudéziens, cet événement a pour mission de démocratiser la musique électronique, souvent interprétée comme une musique dérangeante et inaccessible. La volonté des co-fondateurs est de proposer une nouvelle perspective à ce style qui a explosé dans les années 90, de Detroit (États-Unis) à Londres et Berlin.

En effet, selon le rythme et la structure du morceau, la musique électronique nous fait naviguer entre différents styles, de la house à la techno. L'atmosphère musical du Festilac est très accessible et la direction artistique permet un voyage unique pour les visiteurs. Avec l'intégration de voix mélodieuses et d'un tempo puissant, les festivaliers sont plongés dans un univers énergisant, tout au long de la journée. Les artistes sont toujours choisis avec soin et représentent une belle diversité, en termes de genre autant que de dynamique.

L'ouverture des portes se fait à 14h et donne accès à un jardin privé de 500 m², au cœur des habitations. Tout l'espace est aménagé pour l'occasion. Les festivaliers ont bien sûr accès à un bar, qui propose une carte variée, du Chasselas vaudois à la bière de Dr. Gab's, en passant par des vins mousseux produits en Italie par la société T&P Group à Pully. Durant tout l'événement, les visiteurs peuvent également se restaurer avec des grillades qui intègrent une proposition végétarienne très appréciée. Les fidèles cervelas sont évidemment toujours au rendez-vous.

Le Festilac, c'est aussi une collaboration étroite avec les autorités communales pour prévenir le voisinage des nuisances sonores et la Police Est lausannoise d'un afflux de trafic. Pour le premier point, le volume sonore est limité à 85 db(A) jusqu'à 18h et peut atteindre 93 db(A),



en moyenne, d'ici la fin de la manifestation, prévue à 21h30. Ces prescriptions respectent les directives du Canton de Vaud en la matière. Concernant le second point, aucun parking n'est indiqué dans la communication du festival et les visiteurs sont vivement invités à venir en bus ou en train jusqu'à Paudex.

Aujourd'hui, le Festilac s'est fait une jolie place dans le calendrier estival et donne une belle visibilité au village de Paudex à travers sa promotion. L'année dernière, près de 100 000 personnes avaient été touchées par la communication du festival, notamment grâce aux nombreuses parutions dans la presse régionale. Les festivaliers sont âgés de 25 à 75 ans, ce qui démontre que la mission de l'événement est largement atteinte. Un concept qui illustre aussi l'authenticité et la bienveillance de Nadia Pagotto et Lucien Meylan, qui souhaitent contribuer au développement des activités positives dans notre magnifique commune.

BILLETTERIE ET CONTACT

www.festilac.ch et info@festilac.ch

INSTAGRAM @FESTILAC.CH

L'ÉQUIPE DE FESTILAC

SENIORS

DES NOUVELLES DE L'AVANT-POSTE

Avec l'arrivée des beaux jours, voici quelques projets qui nous tiennent à cœur et auxquels nous sommes heureux de vous inviter cordialement.

Au moment où vous lirez cet article, notre fête traditionnelle pour le début des beaux jours et de l'été aura eu lieu en face de notre local, sous les arbres de l'ancien collège de Paudex. Musique, friandises et verre de l'amitié ont été partagés, ainsi que des plantons, des graines et des conseils pour leur culture et l'embellissement de nos petits coins de verdure. Si vous avez envie d'échanges divers pour vos jardins et balcons, n'hésitez pas à passer au local ou à nous contacter via notre adresse e-mail ci-dessous.

En septembre à une date encore à fixer, nous prévoyons une balade en bateau jusqu'à Morges, pour aller admirer l'exposition des dahlias sur les quais. Afin de pouvoir organiser cette escapade, merci de manifester votre intérêt directement par courriel en précisant vos coordonnées.

Nos activités habituelles se poursuivent : café du mercredi, table au bistrot, groupe habitants, etc. Le programme mensuel est affiché sur la porte de notre local. Vous pouvez également le recevoir par courriel sur simple demande à l'adresse mentionnée ci-dessous. Enfin, nous attirons votre attention sur les groupes de parole (rondes) qui ont lieu chaque 2^e jeudi du mois dans notre espace communautaire. Ces moments qui favorisent l'écoute bienveillante et sans jugement sont ouverts à chacune et chacun, sans inscription préalable, et gratuits. Organisés par l'ASTCI (Association suisse de thérapie communautaire et intégrative), ils ont pour but de partager nos préoccupations, nos soucis et surtout nos ressources pour y faire face et développer nos réseaux de solidarité.

ADRESSE E-MAIL

paudexsolidaire@gmail.com

Au plaisir de partager l'une ou plusieurs de ces rencontres,

CATHERINE SCHMIDT

FIN D'ACTIVITÉ ET REPRISE

CHANGEMENT AU SALON DE COIFFURE



Chères clientes, chers clients, c'est avec une grande émotion que je vous annonce la fin de mon activité après 45 ans de passion. Malheureusement, des problèmes de santé m'ont contrainte à prendre cette décision difficile. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre fidélité et votre soutien au fil des années. Chaque rendez-vous partagé avec vous a été un moment précieux.

Toutefois, je suis ravie de vous informer que le salon sera repris dès le 1^{er} juillet 2025 par Kan Studio Coiffure, une coiffeuse talentueuse, qui saura vous offrir des services exceptionnels et une expérience unique. Je lui souhaite plein succès et beaucoup de bonheur.

Prenez soin de vous et à bientôt pour d'autres occasions.

GIULIA COIFFURE

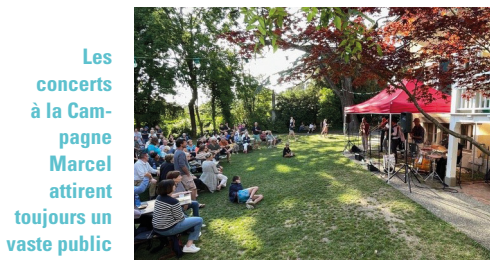
ASSOCIATION CAP

DE LA MUSIQUE AU CAVEAU

L'Association CAP poursuit sa programmation au caveau de Paudex. L'entrée est libre, une collecte au chapeau est organisée en faveur des artistes.



Le public, venu très nombreux, a été totalement séduit par le duo Passionato



Les concerts à la Campagne Marcel attirent toujours un vaste public

PROGRAMME AUTOMNE/HIVER 2025

VENDREDI 5 SEPTEMBRE – 20H
Brigitte Balleys (chant), Caroline Delcampe (piano), Théodore Monnet (accordéon), Olivier Burkhalter (récitant)
Mémoires passagères – Autour de Léo Ferré et Baudelaire

VENDREDI 10 OCTOBRE – 20H
Yu-Hsuan Kuo (flûte traversière), Irène Puccia (piano), Guillaume Bouillon (violoncelle)
Trio Giocoso – Œuvres de Clara et Robert Schumann, ainsi que de Tristan Murail

SAMEDI 8 NOVEMBRE – 20H
Laurent Bortolotti (claquettes et compositions), Jean-Yves Poupin (piano)
Tap dance – Claquettes

VENDREDI 5 DÉCEMBRE – 20H
Sofia Rauss (soprano) *et al.*
La Folia d'Allegria – Musique baroque avec luth, guitare, épinette, violoncelle

INFORMATIONS
www.capassociation.ch

RENSEIGNEMENTS
Anne-Claude Künzi Hofmann,
Présidente
cap.paudex@gmail.com



LA PAUDÈZE

UNE NOUVELLE SAISON ESTIVALE

Le rendez-vous est donné: en juin 2025, au chemin du Port 2 à Paudex, La Paudèze revient pour une nouvelle saison estivale placée sous le signe de la détente, de la convivialité et du plaisir des sens. Ce petit coin de paradis au bord du lac Léman revient pour enchâter les beaux jours des habitants de la région et des visiteurs de passage. Entre apéros les pieds dans l'eau, planchettes savoureuses à partager et vues imprenables sur le lac, La Paudèze s'impose comme le lieu idéal pour profiter pleinement de l'été en Suisse romande. L'équipe vous attend avec le sourire pour célébrer le retour de ce lieu unique, qui restera ouvert jusqu'à mi-septembre.

À tout bientôt,
L'ÉQUIPE DE LA PAUDEZE

INFORMATIONS
Mattias Piazza
mattiaspiazza@gmail.com
078 827 54 82

ET N'oubliez PAS
SAMEDI 28 JUIN DÈS 18H

LE CONCERT DE L'ÉTÉ À LA CAMPAGNE MARCEL
(GRANDE SALLE EN CAS DE PLUIE)
AVEC MUSANGO, GROUPE DE JAZZ-MUSETTE
ENTRÉE LIBRE ET PETITE RESTAURATION



ENQUÊTES PUBLIQUES ET NOUVEAUX PROJETS

QUALITÉ ET RÉSEAU DE L'EAU DE PADEX

Notre eau potable prend sa source dans le Léman. Elle est purifiée et traitée dans l'usine du service de l'eau de Lausanne à Lutry, puis distribuée dans notre commune et d'autres. La distribution et la qualité d'eau potable sont soumises à des exigences et normes très sévères. Cela nécessite de nombreux et continuels prélèvements et analyses dans le laboratoire de Lutry, pour assurer sa qualité. Ces contrôles comprennent des analyses microbiologiques pour déceler l'éventuelle présence de micro-organismes, ainsi que des analyses physicochimiques pour contrôler sa composition et la présence des substances indésirables. De plus, afin de surveiller les micropolluants, des centaines de substances sont également monitorées. Le rapport de notre qualité d'eau pour 2024 se trouve sur notre site, sur la page des Services industriels.

Outre la qualité de l'eau, nous maintenons le bon fonctionnement de nos bornes hydrantes et surveillons très attentivement la qualité de nos canalisations et l'ensemble des dispositifs du réseau de distribution de la commune. Depuis plus de douze ans, le système Lorno a été installé pour la surveillance des fuites dans nos canalisations d'eau potable. Ce système est en permanence à l'écoute du bruit de l'eau et nous avertit en cas de fuite. Cela nous permet d'intervenir rapidement pour une réparation et de maintenir une bonne qualité de nos canalisations.

Des procédures de contrôle et d'action en cas d'urgence sont documentées et mises en place. Ces procédures sont établies sous la surveillance de l'inspecteur des eaux du Canton, qui vérifie régulièrement sa bonne tenue et ses mises à jour selon les dernières normes en vigueur.

La surveillance des canalisations de l'eau potable et les diverses interventions et actions qu'elle requiert est placée sous la responsabilité et la vigilance de notre service de voirie, qui veille également à la formation de son équipe pour être au fait des dernières nouveautés et exigences en la matière. Nous saluons et relevons le grand engagement de ce service, qui intervient rapidement dès que cela est nécessaire.

Notre eau est de très bonne qualité et coûte moins de 0,5 centime par litre au robinet. Elle est disponible à la maison et dans nos fontaines publiques. De plus, sa consommation permet de réduire les déchets plastiques des bouteilles.

FARHAD KEHTARI, MUNICIPAL

RÉVISION DE LA LOI SUR LES COMMUNES

UN REMÈDE DE CHEVAL POUR UNE GRIPPE DE SOURIS ?

Ces derniers mois, le Conseil d'État a mis en consultation un projet de nouvelle loi sur les communes. Un sujet discret, presque furtif, dans le débat public. Et pourtant, il s'agit d'un enjeu fondamental, en particulier pour nous, petites et moyennes communes, qui risquons de voir nos marges de manœuvre réduites à peau de chagrin.

La Municipalité de Paudex suit de très près cette révision et il nous paraît essentiel de vous faire part de nos préoccupations.

Premier constat : le délai accordé pour analyser plus de 180 articles et mesurer leurs implications est pour le moins... serré. Il faut croire que la précipitation est devenue une méthode de gouvernance. Heureusement, nous pouvons

compter sur l'appui de nos faitières, telles que l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (ADCV), qui jouent un rôle crucial dans l'analyse de ce texte dense et, disons-le, un tantinet technocratique.

Deuxième constat : l'esprit du projet laisse peu de place à l'ambiguïté. Derrière un discours de « modernisation », on sent poindre une volonté de contrôle accru, voire d'ingérence, dans la gestion communale. À coups de normes, de procédures et d'incitations plus ou moins subtiles, on pousse insidieusement les communes à fusionner. Ce qui, au passage, ressemble davantage à une stratégie d'unification forcée qu'à un appel à la solidarité locale.

Contrairement à ce que prétendent les auteurs du projet, cette loi réduira bel et bien l'autonomie des communes. Et à force d'ajouter des couches administratives et des exigences bureaucratiques, on risque surtout de décourager celles et ceux qui s'engagent bénévolement au service de leur collectivité. Comme le disait si bien Montesquieu : « Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous. » En l'occurrence, une autonomie rognée ici est un précédent dangereux pour toutes les autres communes.

Car qui connaît mieux une commune que ses municipaux et son Conseil communal ? Qui d'autre que les gens du cru pour inventer des solutions adaptées à leurs réalités spécifiques ? Les communes doivent pouvoir s'associer libre-

ment, selon leurs besoins et leur volonté, non sous la contrainte d'un texte centralisateur. Si fusion il doit y avoir, qu'elle soit volontaire, concertée et bénéfique, non subie.

La richesse du canton de Vaud réside aussi dans la diversité de ses plus de 300 communes. Faut-il vraiment en pénaliser l'ensemble pour quelques cas isolés ?

Pour avoir participé à de nombreuses réunions sur le sujet, je peux vous affirmer que nous sommes loin d'être les seuls à nous inquiéter. De nombreuses municipalités partagent nos réserves. Nous espérons que notre voix sera entendue et que le Conseil d'État reviendra avec un projet plus réaliste, respectueux des particularités locales et de l'esprit de proximité qui fait la force de nos collectivités. Nous vous tiendrons bien entendu informés de la suite de ce dossier essentiel pour notre avenir commun.

JEAN-PHILIPPE CHAUBERT, SYNDIC